

NOTICE POUR LE SUIVI MEDICAL ACTIVITES FEDERALES INTERNATIONALES

Suivi médical des sportifs relevant des activités de haut niveau fédéral ou participant aux courses internationales pour lesquelles l'engagement est sous responsabilité de la FFESSM

La participation aux équipes nationales ou à des manifestations pour lesquelles l'engagement est réalisé par la Fédération, implique de la part des sportifs d'avoir satisfait à un contrôle médical **dans les 12 derniers mois** précédant la compétition ciblée et attestant de leur état de santé et de leur intégrité physique et mentale.

Ce contrôle est à la charge et de la responsabilité du sportif.

Il comprend :

Une visite générale approfondie auprès d'un médecin du sport. Le contenu de cette visite est fixé par le médecin qui jugera si des examens supplémentaires doivent être réalisés.

A qui et quand adresser le certificat?

Le certificat médical est transmis à la FFESSM à l'attention du Directeur Technique National dans les délais définis pour chaque activité dans les modalités de sélection.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES CONTROLES ANTI-DOPAGE ET L'AUTORISATION D'USAGE A DE FINS THERAPEUTIQUES (AUT)

Les sportifs participants aux compétitions internationales s'engagent et doivent garantir leur intégrité vis-à-vis des contrôles anti-dopage auxquels ils peuvent être soumis. Pour ceci, ils sont en mesure de réaliser les demandes d'AUT spécifiques en cas de traitements particuliers, et prendre les précautions nécessaires afin d'éviter l'utilisation de produits ou substances pouvant entraîner un contrôle positif.

Les renseignements spécifiques à la délivrance d'AUT sont accessibles sur le site de la Commission médicale et de prévention nationale de la FFESSM (<http://www.medical.ffessm.fr>) ainsi que sur le site de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (<http://www.afld.fr/>)

Le médecin coordonnateur en charge du suivi médical réglementaire actualise chaque année une note d'information de recommandations à ce sujet. Ce document est téléchargeable sur les sites des différentes commissions ainsi que celui de la Commission médicale et de prévention nationale.